

juin 2026

Quelques actualités

Nicolas Eglin

Le Directeur général des PEP 69 – Métropole de Lyon est décédé le 5 avril à l'âge de 56 ans. Il était également administrateur de l'ANPEA, du GAPAS, président de la FNASEPH et de la commission scolarisation du Conseil national consultatif des personnes handicapées, mais aussi proche de nombreuses « petites » associations.

C'est une perte importante ; au-delà de son action professionnelle et militante, notamment en faveur de la scolarisation de tous les élèves et de la participation des personnes en situation de handicap, les personnes qui l'ont rencontré ont eu l'occasion d'apprécier sa générosité, son intelligence, son humilité. A nous de cultiver son souvenir et son héritage, en particulier pour GEFCA, par notre contribution aux Formations Croisées pour l'Ecole inclusive.

Garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs

C'est l'ambition de la loi dite « Vidal », adoptée le 26 mai 2026. Introduisant la notion « d'accompagnement » associée à celle de soins palliatifs, elle prévoit notamment une organisation territoriale pilotée par les ARS, avec un renforcement des réseaux et des équipes mobiles de soins palliatifs, et la création de maisons d'accompagnement et de soins palliatifs. L'évolution des budgets dédiés devra permettre d'assurer une couverture suffisante, et l'ouverture d'une unité dans les départements n'en disposant pas. Le renforcement de la formation des professionnels, celui des droits des patients et du soutien des aidants font l'objet d'autres dispositions de cette loi.

Elle a été présentée parallèlement au projet de loi sur une « aide à mourir » dont elle représentait le complément (et la condition) indispensable. Cette dernière n'a quant à elle finalement pas été adoptée, la commission des affaires sociales du Sénat ayant demandé au gouvernement d'interrompre le processus législatif à la suite de nombreuses « divergences irréconciliables entre les deux chambres ».

CAMSP et CMPP

Le décret du 26 juin 2026 relatif aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) redéfinit le cahier des charges de ces structures et supprime les textes fondateurs datant de 1946 (pour les CMPP) et 1976 (pour les CAMSP).

Ce nouveau texte précise et étend les missions et le public cible des CMPP, tout en confirmant leur mission de soin, ainsi que le principe d'accès direct et de prise en charge à 100%. Il indique que les CAMSP et les CMPP doivent respecter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de santé (HAS) – qui ne sont en principe pas opposables juridiquement.

Un visuel largement relayé sur les réseaux sociaux annonce une « grande réforme MDPH » le 1^{er} avril 2026. En réalité, plusieurs affirmations sont fausses ou trompeuses, et assimilées aux mesures annoncées par le gouvernement en 2025 dans le cadre d'un plan de simplification des démarches. Or à ce jour, peu d'entre elles ont été mises en œuvre effectivement.

Parmi les informations relayées, l'annonce de formulaires simplifiés, qui ne sont qu'au stade de l'expérimentation dans certaines MDPH pilotes. Sur ce point, des associations ont alerté sur les risques que représente « un formulaire raccourci synonyme de recul et de non-effectivité des droits ». Autre critique : un retour à une approche plus médicalisée, jugée contraire ou du moins antérieure à l'esprit de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances.



A lire, à découvrir

Objectif zéro contention zéro isolement

Les conférences du colloque organisé en mars dernier par l'établissement public de santé mentale (EPSM) de Vendée sont accessibles sur la chaîne youtube de l'EPSM. Citons notamment :

- Jean-Paul Lanquetin, infirmier de secteur psychiatrique et chercheur en soins, présente l'étude qualitative Plaid Care « psychiatrie et libertés individuelles », conduite auprès de quatre établissements caractérisés par un moindre recours à la coercition. Cette étude analyse les principaux leviers de ce moindre recours, en termes de relation de soin, de collectif de soin et de milieu de vie, avec la mobilisation de pistes concrètes.
- Philippa Motte, formatrice et pair-aidante, autrice de « Et c'est moi qu'on enferme » évoque de manière lumineuse ce que peut produire l'enfermement sous contrainte du point de vue de la personne concernée, en particulier la peur, la honte, l'auto-stigmatisation, la perte de sens. Elle rappelle le caractère déterminant de la première expérience d'hospitalisation dans la construction du rapport au soin, ainsi que l'importance de la pair-aidance.
- Mathieu Belahssen, psychiatre, lanceur d'alerte et auteur de l'ouvrage « Abolir la contention », souligne dans son intervention la distinction essentielle entre corps physique et corps vécu, ainsi que le lien qui doit être constant entre la dimension clinique et la réflexion institutionnelle. Il conclut en insistant sur la nécessité d'« associer les personnes concernées et faire que leur parole soit transformatrice des lieux de soin ».

Ces biais invisibles qui impactent vos soins

Le replay webinaire sur le validisme en santé est disponible : https://youtu.be/EPS_TYgDJP8

Laetitia Rebord et Nadia Morand, du collectif les Dévalideuses, y décrivent certains mécanismes invisibles, notamment biais cognitifs et validistes, influençant négativement l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les parcours de soins. Elles offrent ainsi « un espace de lucidité pour identifier nos angles morts et transformer nos pratiques ».

Bilan du Défenseur des droits

Claire Hédon termine son mandat après six années en tant que Défenseur des droits. Elle souligne notamment l'augmentation des réclamations (de plus de 70%), qui peut certes traduire une meilleure identification de l'autorité indépendante, mais correspond surtout à une fragilisation de l'accès aux droits dans l'ensemble des domaines. Le handicap et l'état de santé constituent respectivement le premier et le troisième motifs des saisines de l'institution en matière de discriminations. La Défenseure des droits pointe la complexité administrative devenue « une forme ordinaire de sélection », avec une bascule des procédures vers le tout numérique ou la fermeture de guichets provoquant des ruptures de droits, notamment dans le domaine de la santé.

La succession de Claire Hédon suscite actuellement des débats animés, « au vu des positions prises dans le passé par François-Noël Buffet sur des questions touchant aux droits et libertés ».

Changer l'expérience de l'école pour les enfants en situation de handicap

La contribution du Conseil des enfants du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a été présentée le 22 juin lors d'une assemblée plénière au ministère.



Pour cette première année de travaux (2025-2026), le thème retenu était la communication à l'école, à propos duquel les dix enfants du Conseil ont formulé des propositions variées et concrètes, telles que :

- *Permettre aux enfants d'expliquer le handicap à toute la classe en début d'année, pour prévenir le harcèlement et créer du lien ;*
- *Généraliser le FALC (facile à lire et à comprendre) et déployer la CAA (communication alternative et améliorée) pour ceux qui ne s'expriment pas ou difficilement par la parole ;*
- *Adapter les examens aux outils réellement utilisés en classe (beaucoup d'élèves travaillent toute l'année avec un logiciel ou une police adaptée, mais qui sont refusés le jour de l'examen) ;*
- *Organiser une réunion de pré-rentrée entre parents, professeurs, AESH et élèves ; Prévoir une semaine d'adaptation entre l'enfant et son AESH avant la rentrée.*

Le rapport complet et la captation vidéo de l'assemblée plénière sont disponibles en ligne.

L'IA, un outil pour le travail social ?

Dans ce « manuel pratique et éthique », Adrien Guionie, assistant de service social, explore les opportunités et les limites de l'intelligence artificielle pour les professionnels du travail social, invitant à une réflexion éthique sur les enjeux majeurs de confidentialité, responsabilité et préservation du lien humain. L'auteur veut conserver une perspective optimiste en considérant l'IA comme un outil au service du discernement et de la créativité professionnelle, plutôt qu'une menace. Or rappelons que l'usage de l'intelligence artificielle, dans le travail social comme dans d'autres, présente un risque majeur, notamment selon l'IA Act (le règlement européen visant à réguler le recours à l'IA dans les produits commercialisés au sein de l'Union).

MOI, LE GLADIATEUR

Le texte original de Hugo Thurin-Poueyto (poète sans voix) a donné lieu à la réalisation par la compagnie Les Prods d'un clip interprété par Faouzizou. Parmi d'autres soutiens, GEFGA a contribué à son financement. <https://www.youtube.com/watch?v=PZleiXA4XYI>

Actualités de GEFCA

Qualiopi

Notre certification a été confirmée avec les félicitations de l'auditrice en application du référentiel national qualité « Qualiopi », au titre de nos actions de formation professionnelle continue.

Cette étape toujours laborieuse bien qu'indispensable a été l'occasion de valoriser la qualité des intervenants, des contenus et des processus de formation proposés par GEFCA, certifié depuis 2021. Voir la page dédiée à notre offre de formation <https://gefca-asso.fr/formation/>

15^{ème} édition de l'Ecole de la sclérose en plaques lyonnaise : c'est fini !

Le 30 mai, la dernière séance de cette édition 2026 a permis de présenter les ressources et acteurs pouvant être mobilisés par les personnes concernées par la SEP pour « faire leur chemin avec la SEP ». Nous remercions tous les participants pour leur présence active, ainsi que les intervenants et partenaires.

<https://gefca-asso.fr/wp-content/uploads/2026/07/Quelles-ressources-apres-IESEP-2025-26.pdf>

Assemblée générale du 28 mai 2026

Elle a été l'occasion de présenter l'activité* et les comptes de l'année écoulée.

Le Conseil d'administration de GEFCA s'est élargi en accueillant Monsieur Philippe Mortel. Bienvenue à lui ! Il vient de terminer sa vie professionnelle à l'Agence régionale de santé Corse en qualité de directeur de cabinet et directeur départemental, après une longue expérience en tant que directeur général adjoint d'une importante association gestionnaire dans le champ social et médico-social. Issu de l'enseignement spécialisé, il a œuvré à travers son parcours professionnel à contribuer à l'effectivité de la participation et la citoyenneté des personnes dites en situation de handicap.

*Voir : <https://gefca-asso.fr/wp-content/uploads/2026/06/GEFCA-rapport-activite-2025.pdf>

Actualités partenaires

Académie des experts d'usages

La Fédération Paralysie cérébrale France organise un événement le 9 novembre à Paris pour présenter deux films sur le thème de l'expertise d'usages. La projection sera suivie d'un débat, en présence de Madame la Ministre.

Le 24 avril dernier à Annecy ont été diplômés les derniers intervenants experts d'usages formés par l'Académie au sein de l'association Alpysia. L'occasion de prises de parole fortes et claires sur l'importance de la reconnaissance et la consolidation des savoirs expérientiels rares, et de leur contribution au changement des représentations.

